

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 30 Janvier

LES DROITS DE MUTATION ET L'AGRICULTURE

Dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre des députés, lors de l'examen de la proposition de résolution de M. de Ramel invitant le gouvernement à déposer un projet de dégrèvement dans l'intérêt de la population agricole, M. Burdeau, ministre des finances, a été amené à s'occuper du choix à faire entre les meilleurs moyens de venir en aide à l'agriculture. Non sans raison, M. le ministre a signalé comme l'un des plus efficaces le dégrèvement des droits de mutation.

« N'est-il pas vrai, a-t-il dit, que ces droits constituent actuellement un obstacle très sérieux au rapprochement qu'il serait désirable de voir s'opérer entre le capital et l'agriculture? N'est-il pas certain que le jour où ces droits seraient diminués et cesseraient de peser d'un poids aussi lourd sur les vendeurs d'immeubles et les agriculteurs, un grand pas serait fait dans la voie du progrès et de l'essor de l'agriculture? »

Et un peu plus loin, précisant la question avec une grande netteté, M. Burdeau ajoutait :

« Comparez en ce moment l'impôt qui pèse sur la terre et les droits qui frappent les aliénations d'immeubles. Si l'impôt foncier est très lourd dans certains cas, s'il frappe en moyenne le capital de 12 c. pour 100 par an, les droits de mutation atteignent le capital dans une proportion 57 fois plus forte, car ils s'élèvent à 6,88 0/0. Nous avons pensé qu'il convenait de remédier à cet état de choses, de donner ainsi satisfaction aux plaintes qui depuis longtemps s'élèvent de tous les bancs de cette Chambre contre l'excessif du droit sur les mutations. Nous avons donc résolu de soumettre à la Chambre les moyens de faire un dégrèvement si fécond, de faciliter la transmission des propriétés immobilières, le rapprochement du capital

et de la terre qui intéresse à un si haut degré la révivification de notre agriculture. »

Comme on le voit, c'est un engagement ferme qui a été pris par l'honorable ministre des finances.

Cet engagement, s'il en était besoin, trouverait une confirmation nouvelle dans la note que vient de publier l'Agence Havas et dans laquelle il est dit : « En dehors du budget de 1895 qui sera déposé dans le cours du mois de février et qui comprendra plusieurs réformes fiscales ayant pour objet d'assurer une meilleure répartition des impôts, le gouvernement déposera dans quelques jours, sur le bureau de la Chambre, le projet sur la réforme des droits de succession et des droits sur les ventes d'immeubles, auxquels le ministre des finances a fait récemment allusion à la tribune. »

Si le gouvernement entre résolument dans cette voie et si les Chambres l'y suivent, comme il y a lieu de l'espérer, on pourra dire qu'enfin une réforme des plus importantes aura été accomplie.

Il convient de ne pas l'oublier, en effet, les deux termes de la question indiqués dans la note de l'Agence Havas se lient intimement.

Pour que les droits de mutation dont a parlé M. Burdeau et qui atteignent le capital dans une proportion 57 fois plus forte que l'impôt foncier lui-même, soient diminués, c'est-à-dire pour que les ventes et achats de cette propriété s'effectuent dans des conditions moins onéreuses, il est nécessaire, dans la situation budgétaire de la France, de créer une série de ressources correspondantes dès longtemps étudiées et qui consistent dans un certain relèvement des droits sur les successions, notamment en ligne collatérale.

Cette légère augmentation des droits successoraux permettra, en outre, de réaliser une autre réforme pour l'étude de laquelle le baron Louis, ministre des finances, nomma, dès 1819, une commission qui concluait à son adoption : celle de la déduction du passif, de l'actif des transmissions à ti-

tre gratuit, c'est-à-dire des héritages.

Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis soixante-quatorze ans, vingt-cinq projets ou propositions de lois, au bas mot, ont été présentés sur cette question. Elle n'a jamais été résolue. Actuellement encore, la Chambre est saisie de plusieurs propositions à cet égard. N'est-il pas temps d'aboutir? Faudra-t-il que le XIX^e siècle les lègue au XX^e comme un monument de son impuissance?

Certes, c'est une excellente chose de penser au dégrèvement de la propriété foncière. Mais pour que ce dégrèvement soit possible sur des bases équitables il faut, au préalable, que le cadastre soit révisé. Quand le sera-t-il?

Dès lors, ne serait-il pas beaucoup plus efficace d'entrer dans la voie indiquée, avec un heureux discernement, par le ministre des finances et de commencer par empêcher les droits de mutation de peser d'un poids aussi lourd sur les agriculteurs?

Voilà une réforme pratique, relativement simple et d'ores et déjà en fait complètement étudiée.

M. le ministre des finances ne s'est donc pas trompé en disant qu'il y aurait là un dégrèvement des plus importants qui contribuerait au rapprochement de la terre, désormais plus facile à acquérir et dès lors à cultiver, et du capital qui, se portant alors moins exclusivement vers les valeurs mobilières ou la spéculation, faciliterait à nos agriculteurs leur tâche rude et féconde.

J. QUERCITAIN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 janvier 1894

La Chambre a donné le spectacle d'une assemblée fort agitée. On discutait l'interpellation de M. Clovis-Hugues. Le fougueux député-poète s'élève contre les perquisitions et les arrestations anarchistes. Il raconte dramatiquement certaines de ces opérations policières. L'extrême-gauche a beaucoup applaudi l'orateur qui termine en disant : « c'est un 16 mai pour les socialistes. »

remords. Elle jeune, aimée, heureuse enfin, comme fille, comme épouse et comme mère, elle consentait bien à mourir, mais elle ne voulait pas laisser après elle, à ceux qu'elle chérissait, le sentiment qu'ils étaient ses bourreaux.

ELLE VA MOURIR. Et le sourire ne quittait pas ses lèvres! Par instants, elle se décourageait, se demandant comment elle pourrait continuer jusqu'au bout cette comédie sublime; puis sa force de volonté reprenait le dessus, et de telle façon qu'autour d'elle on ne se doutait de rien, et que Mme Delcroix disait souvent avec joie :

— Regardez donc Gertrude! comme elle va bien maintenant.

Le matin où nous retrouvons nos amis à Arcachon, Gertrude était partie de bonne heure pour la poste. C'était le jour où elle recevait la consultation écrite de son médecin. Elle espérait toujours que le docteur X... lui dirait dans sa lettre : « Les renseignements que vous me donnez sur votre état général sont bien meilleurs... » Hélas! non, ces lignes qui lui eussent rendu un peu d'espérance n'arrivaient pas. Le docteur X... lui disait : « Continuez votre traitement. Usez des lotions froides, de l'hydrothérapie; évitez toute fatigue... »

Eviter toute fatigue! Le conseil était facile à donner; en réalité impossible à suivre. Comment, elle voulait cacher aux siens la vérité, et on lui conseillait d'agir de telle sorte qu'ils ne tarderaient pas à tout deviner! On proposait à Gertrude une partie de plaisir, soit une promenade au phare, soit une course en bateau. Quel prétexte invoquer pour s'en dispenser? Une fois, de temps en temps elle répondait :

M. Raynal, ministre de l'intérieur, a la parole pour répondre à l'interpellation de M. Clovis Hugues.

Il relève les accusations portées contre lui par M. Clovis-Hugues et déclare qu'en réalité on lui a reproché d'avoir appliqué les lois.

Ce que veut M. Clovis Hugues, dit-il, c'est qu'on laisse le champ libre à l'anarchie et qu'on lui permette de faire en paix ses expériences de pyrotechnie sociale.

C'est ce que le gouvernement n'a pas voulu. Si la Chambre a voté les lois contre l'anarchie après l'attentat de Vaillant, le danger existait auparavant; il y avait eu des crimes commis à Paris, boulevard St-Germain, rue de Cliely, à l'établissement Véry. Il y avait eu les attentats de Barcelone, de Chicago; les lois sont venues à temps. Les poursuites exercées en vertu de ces lois sont venues à temps. Si elles ont commencé le 1^{er} janvier, c'est qu'il fallait donner aux honnêtes gens leurs étreintes. (Vives protestations sur un certain nombre de bancs.)

M. Raynal déclare que les perquisitions qui ont été faites ont eu des résultats. Il y a actuellement un certain nombre de pièces saisies, de personnes déferées à la Justice, et les instances judiciaires qui suivront, prouveront qu'il y avait en France, à cette époque, des associations de malfaiteurs.

Un autre résultat, dit M. Raynal, c'est que notre conduite a jeté la terreur dans le camp des anarchistes.

Il est vrai que M. Clovis Hugues a dit que des abus avaient été commis; il a signalé des perquisitions faites chez MM. Elisée et Elie Reclus.

On nous reproche, a ajouté le Ministre, d'avoir souvent confondu les anarchistes avec les socialistes; nous n'avons donné d'ordres qu'en ce qui touche les premiers; s'il y a eu des erreurs, elles ont été involontaires; mais trop souvent, ajoute-t-il, les socialistes se confondent eux-mêmes avec les anarchistes.

M. Raynal cite de nombreux extraits des organes anarchistes contenant des appels à la révolte, à l'indiscipline, à ce qu'on appelle la propagande par le fait et qui n'est que l'assassinat.

Cette lecture soulève l'indignation de la Chambre et justifie, aux yeux de la majorité, les mesures qui ont été prises par le gouvernement.

Le ministre termine en déclarant que le gouvernement a fait son devoir en appliquant les lois et qu'il continuerait à les appliquer vigoureusement.

La Chambre applaudit. Vives protestations sur les bancs socialistes.

M. Viviani, député socialiste de Paris, a tenu

— Je suis fatigué, il faudra que l'on se passe de moi!

Mais alors un nuage passait sur le front de son mari et son père lui disait :

— Et-t-ce que tu es plus souffrante?

O l'égoïsme des aveugles!

Le père et l'époux l'aimaient passionnément l'un et l'autre; et cependant aucun d'eux ne s'apercevait de la vérité! Aucun d'eux ne remarquait l'amaigrissement progressif de la jeune femme. Il est vrai qu'elle se cachait pour que sa toux sèche ne fut pas entendue, cette toux que suivait maintenant un léger râle crépitant.

Toute la journée, toute la soirée, elle jouait cette atroce comédie. L'artiste qui se farde pour paraître aux feux jaunes de la rampe, n'exécute pas son rôle avec plus de conscience, plus d'énergie que ne le faisait cette actrice qui jouait le rôle de la vie, quand la mort guettait dans la coulisse!

Le soir seulement, quand elle était rentrée dans sa chambre, elle se permettait de souffrir tout à son aise. Les quintes de toux qu'elle avait retenues si longtemps paraissent une intensité cruelle. Elle restait debout, râlant presque; une douleur d'abord sourde et devenue aiguë lui poignait l'épaule. Elle demeurait immobile, torturée, payant par d'incroyables souffrances la comédie qu'elle avait jouée tout le jour.

Souvent son mari ou sa tante arrivait auprès d'elle : aussitôt le sourire revenait sur ses lèvres décolorées. Et si un dernier frisson la secouait, si, éprouvant à l'épaule une douleur trop vive, elle y portait la main par un mouvement nerveux impossible à retenir, on lui disait :

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 86

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE TROISIÈME

IX

TO BE OR NOT TO BE

Descendons un peu vers la forêt. Dans une allée, le petit Jean joue dans le sable, en bâtissant des châteaux à jour avec les aiguilles de pins; près de lui, Mme Delcroix.

— Prends garde, mon petit, grommèle la pauvre femme.

Puis, se parlant tout haut à elle-même :

— Vraiment on élève bien mal les enfants aujourd'hui. Je vous demande un peu. C'est moi qui aurais surveillé davantage la fille d'Emmeline. Mais vraiment je ne reconnais plus la mère. Elle est toujours en parties, en promenades. La mère est allée à la poste? n'est-ce pas. Je ne sais vraiment pas pourquoi les lettres qu'elle attend lui tiennent tant au cœur.

Que faisait encore Gertrude pendant ce temps-là?

Rentrons dans le jardin qui entoure la villa. A gauche, Pierre a fait construire une sorte d'atelier primitif, que l'on consolidera à mesure, puis-

qu'il est décidé maintenant qu'on passera l'hiver à Arcachon. C'est là qu'il travaille énergiquement du matin au soir. Depuis qu'il a reconquis son bonheur disparu naguère avec son amour, il s'est rejeté dans le travail avec son violent entraînement d'autrefois. Il veut envoyer un grand tableau d'histoire au Salon de l'année suivante.

Mais que faisait toujours Gertrude pendant ce temps-là?

Eux tous ont repris leur existence accoutumée. Le commandant Kervigan est en mission dans la Méditerranée; le colonel élève ses serins; Mme Delcroix pense à Emmeline, Pierre travaille. Chacun d'eux a recommencé à vivre, une fois la tempête passée qui avait failli briser tant d'existences. Mais... que fait Gertrude?

Elle se meurt. Elle se meurt lentement, progressivement... Chaque jour écoulé est un jour de moins pour elle. La lettre qu'elle avait écrite avant de quitter Paris était adressée à son médecin. Elle lui disait : « J'ai fait ce que vous voulez; nous allons à Arcachon, ville d'hiver. » Parce qu'il avait dit : « Madame, croyez-moi, vous êtes malade, prenez soin de votre santé. Le climat de Paris ne vous vaut rien, choisissez un air plus chaud... »

Et c'est pour cela qu'elle était venue demander le salut aux pinèdes d'Arcachon. Si elle allait souvent à la poste, c'est qu'elle attendait trois fois par semaine les conseils du médecin. Pour quoi cachait-elle tout cela aux siens? Parce qu'elle mourait de la phthisie, cette atroce maladie qui ne pardonne pas, et que c'étaient son père et son mari qui l'avaient tuée.

Or, elle ne voulait pas qu'ils eussent cet atroce

à protester à son tour contre les mesures prises par le gouvernement.

Rien de nouveau dans sa plaidoirie, qui n'était que la répétition du discours de M. Clovis Hugues.

M. Chaudey. — Il ne faudrait cependant pas oublier les leçons de l'histoire et je ne puis admettre qu'on vienne ici protester contre la violation du secret des correspondances quand on a servi la Commune qui n'a respecté ni la liberté individuelle, ni le secret des correspondances, ni les personnes.

MM. Clovis Hugues et Jules Guesde protestent violemment.

M. Thivrier, de sa place. — Vive la Commune ! (Bruit et mouvements divers. Violent tumulte.)

M. Dupuy, président. — Il n'est pas permis de proférer ici ce cri odieux. (Applaudissements accentués.) Je vais consulter la Chambre sur l'application du règlement.

M. Thivrier, ayant la parole pour s'expliquer monte à la tribune et dit :

— Nous avons le droit de crier : Vive la Commune ! en présence des infamies dont nous sommes témoins et je maintiens intégralement ce que j'ai dit.

Au milieu du tumulte la plupart des députés socialistes : MM. Guesde, Jaurès, Vaillant et d'autres crient à plusieurs reprises : « Vive la Commune ! »

La censure avec expulsion temporaire est prononcée contre M. Thivrier qui refuse de sortir. Ses collègues du groupe socialiste entourent M. Thivrier, qui reste assis à sa place.

Suspension de la séance

Le président fait alors évacuer les tribunes du public et prononce la suspension de la séance.

Après la suspension de la séance, un certain nombre de députés socialistes entourent M. Thivrier.

Le colonel Cardot, commandant militaire du Palais-Bourbon, entre dans la salle des séances suivi de soldats de la garde républicaine, sans armes, et il invite M. Thivrier à sortir.

Le député de l'Allier s'y refuse, déclarant qu'il a été élu pour siéger et non pour sortir. Le colonel Cardot le prévient alors qu'il va être dans l'obligation de le faire expulser.

Les gardes républicains s'avancent vers le banc du député socialiste. M. Thivrier leur dit : Vous êtes des enfants du peuple comme moi. Je regrette la sale besogne qu'on vous fait faire. Je ne résiste pas : mais je proteste.

Il a quitté alors la salle en poussant de nouveau, avec les députés socialistes qui l'entouraient, le cri de : « Vive la Commune ! »

M. Thivrier a immédiatement quitté le Palais-Bourbon.

Reprise de la séance

La séance suspendue à cinq heures trente est reprise à six heures, après l'expulsion de M. Thivrier dont on vient de lire les détails. D'autre part M. Vaillant, qui a demandé la parole pour un fait personnel, s'exprime ainsi :

J'ai demandé la parole pour dire que moi et tous mes collègues socialistes de l'extrême gauche nous avons crié : Vive la Commune ! avec le citoyen Thivrier ; par conséquent la même pénalité doit nous être appliquée (Murmures). J'ai demandé également la parole pour répondre aux attaques dont la Commune a été l'objet.

De nouveaux murmures éclatent au centre et

à droite, accompagnés et soutenus par une vigoureuse symphonie de pupitres et de couteaux à papier qui couvre complètement la voix de l'orateur faisant l'apologie de la Commune.

Après cet incident, le président met aux voix par scrutin public un ordre du jour blâmant le gouvernement à cause des atteintes portées par lui à la liberté individuelle. Cet ordre du jour est repoussé par 441 voix contre 73.

Au moment où le président allait mettre aux voix l'ordre du jour de confiance déposé par M. Jumel et plusieurs de ses collègues, M. l'abbé d'Hulst, expliquant son vote, déclare qu'en accordant au gouvernement les lois de défense récemment promulguées, ses amis de la droite n'ont pas prétendu lui accorder un blanc-seing.

Ces lois, faites pour assurer la sécurité publique, nous les abrogerions si le cabinet, au lieu de s'en servir pour la défense de la société, les employait à opprimer les citoyens. La liberté individuelle nous est aussi chère qu'à aucun membre de cette assemblée ; mais, dans les circonstances difficiles que nous traversons, nous croyons devoir maintenir notre confiance au gouvernement.

Quelques membres réclament l'ordre du jour pur et simple.

M. Casimir-Périer, président du conseil, déclare que le gouvernement ne peut se contenter de l'ordre du jour pur et simple et qu'un vote de confiance lui est nécessaire.

L'ordre du jour pur et simple, repoussé par le gouvernement, est rejeté par 404 voix contre 114.

L'ordre du jour de confiance est ensuite adopté par 408 voix contre 64.

La Chambre lève sa séance et s'ajourne à mardi pour discuter l'interpellation sur la marine.

REVUE DES JOURNAUX SUR L'INCIDENT THIVRIER

Du Temps :

La peine de la censure, avec exclusion temporaire, prononcée contre M. Thivrier, entraîne, outre l'affichage à 200 exemplaires aux frais de l'intéressé, d'un extrait du procès-verbal de la Chambre et la privation de la moitié de l'indemnité parlementaire durant deux mois, l'interdiction au député frappé de paraître au Palais-Bourbon pendant quinze séances consécutives.

Mais, par la résistance qu'il a opposée à la décision de la Chambre, M. Thivrier a lui-même aggravé sa situation. L'article 125 du règlement modifié par la résolution du 25 février 1890, stipule en effet, « qu'en cas de désobéissance du député à l'injonction qui lui est faite par le président de sortir de la Chambre, l'exclusion s'étend à trente séances ».

Or, le procès-verbal constate que M. Thivrier est resté à son banc, malgré l'invitation qui lui a été adressée de se retirer, et que la séance a dû être levée pour permettre aux questeurs de faire, à son égard, le simulacre de l'emploi de la force. Le député de l'Allier tombe donc sous l'application de cette disposition.

Du Figaro :

Il est possible que dans soixante ans l'acte de M. Thivrier, en criant : « Vive la Commune ! » et expulsé par la force armée du banc où il a assis sa blouse, paraisse aussi héroïque que celui

de Manuel et du sergent de la garde nationale Mercier refusant de lui mettre la main au collet. La situation est tout à fait identique.

Manuel avait dit de la Convention ce que M. Thivrier a dit de la Commune, et la majorité d'aujourd'hui paraît avoir pour les hommes et les choses de 1871 les mêmes sentiments que les députés de 1823 pour les souvenirs de la Terreur.

Ce petit récit d'histoire rétrospective m'empêche je l'avoue, de m'indigner outre mesure contre l'attitude de M. Thivrier. Je n'y vois qu'une gaminerie sans importance ; mais si ce personnage s'imagine que la question sociale gagnera quelque chose au tumulte d'hier, je l'avertis qu'il se trompe. Il ne fait que justifier le ministère dans sa politique de résistance, que confirmer le bourgeois dans ses terreurs et dans sa défiance contre tout ce qui répand un parfum de socialisme.

De l'Autorité :

En criant : « Vive la Commune ! » les socialistes ont scellé leur alliance avec les anarchistes, dont ils s'efforçaient de renier les doctrines.

Au gouvernement, il appartient maintenant de savoir où se trouvent les associations de malfaiteurs.

Du Siècle :

Vive la Commune ! c'est dans ce cri que les socialistes ont résumé leur gloire passée et leur idéal d'avenir.

La France connaît maintenant leur cri de ralliement. Nulle erreur n'est plus possible.

De M. Ch. Laurent, dans le Jour :

Cette punition méritée (l'expulsion de M. Thivrier) est tombée sur ce pauvre innocent qui s'appelle Thivrier. Elle a épargné les autres, les malinges, les habiles, les aigrefins qui jouent à l'extrême-gauche leur comédie de socialisme indigné. Qui donc, à ceux-là, leur donnera enfin les écrivains ?

INFORMATIONS

L'exécution de Vaillant

Vaillant, dont l'exécution est probable pour mercredi, conserve une attitude très calme.

Il ignore le rejet de sa grâce.

Le Journal reproduit le bruit que les anarchistes seraient arrêtés en masse et détenus jusque après l'exécution de Vaillant.

Les Anarchistes

Un mandat d'arrêt a été décerné contre Augustin Blanc, mandat motivé par sa correspondance trouvée chez Poux, l'anarchiste arrêté à Decazville le 2 janvier, à la suite des perquisitions opérées chez lui le 1^{er} janvier.

M. Thivrier

M. Thivrier est parti dimanche dans la soirée pour Montluçon.

Nominations épiscopales

L'Officiel annonce que Mgr Petit, évêque du Puy, est promu archevêque de Besançon.

M. Pelge, vicaire général à Paris, est nommé évêque de Poitiers.

M. Touchet, vicaire capitulaire à Besançon, est nommé évêque d'Orléans.

M. Gilbert, vicaire général à Limoges, est nommé évêque du Mans.

L'enfant aimait beaucoup à jouer ou à lire un gros livre de contes à côté d'elle. Alors elle se disait, la malheureuse condamnée, qu'elle voyait l'enfant jouer, mais qu'elle ne le verrait pas grandir. Le temps s'écoulerait, elle n'étant plus là, Jean entrerait au collège. Il en sortirait adolescent. Quelle carrière suivrait-il.

Se souviendrait-il d'elle seulement ? quel âge avait-il ? six ans. La mémoire est peu précise à cet âge. Elle, elle n'avait huit quand sa mère était morte, et quand elle fermait les yeux pour ressaisir l'image à demi effacée de sa « chérie », elle n'y parvenait, imparfaitement encore qu'après avoir contemplant la petite miniature.

Alors elle soulevait l'enfant dans ses bras et le couvrait de baisers ardents, comme si, en une fois, elle eût voulu l'embrasser pour toujours. Pour combien de temps encore en avait-elle. Elle l'ignorait, mais elle sentait que ce ne serait pas bien long maintenant. Aussi, après avoir serré son enfant contre sa poitrine, elle écrivait avec désespoir au docteur X...

« — Je vous en supplie, guérissez-moi, je veux vivre ! Je suis encore trop jeune pour mourir, n'est-ce pas, docteur ! Il est impossible qu'il n'y ait pas un moyen de me sauver. Je ferai ce que vous voudrez que je fasse, quelque dur, quelque pénible que cela soit... »

Le docteur X... répondait par quelques mots d'affectueuse consolation. Le savant, si galant homme, si plein de cœur, savait qu'on ne doit jamais retirer au malade ce bien suprême qu'on appelle l'espérance. C'est encore la dernière joie qu'il aura en ce bas monde.

Un soir, Gertrude revenait d'une promenade

M. Sueur, vicaire général à Arras, est nommé évêque d'Evreux.

M. Guillois, vicaire général à Rennes, est nommé évêque du Puy.

M. Laferrière, chanoine à La Rochelle, est nommé évêque de Constantine.

Russie

Une dépêche de Novotcherkar dit que l'empereur a bien voulu faire grâce aux paysans de plusieurs localités pour la résistance qu'ils avaient faite aux mesures contre les épizooties et qui étaient détenus en prison.

Les Cosaques graciés ont fait célébrer un service d'actions de grâces avant de retourner chez eux.

Les Français à Tombouctou

Voici le texte de la dépêche adressée au sous-secrétaire d'Etat des Colonies par le gouverneur du Soudan au sujet des récents événements :

« Je reçois du commandant de la flotille la dépêche ci-après datée de Kabara, 11 janvier :

» Enseigne de vaisseau Aube laissé Kabara à la surveillance des bateaux, a été attaqué le 28 décembre entre ce point et Tombouctou, par une colonne de Touareg.

» Il a été tué ainsi qu'un second maître et dix-huit lapotons. Le lendemain, 29, nos canonnières ont délogé une autre colonne de Touareg de Kabara, où elle avait pénétré.

» Le colonel Bonnier, apprenant à Mopti, l'entrée de nos troupes à Tombouctou, s'est dirigé de suite vers cette ville, où il est actuellement.

» Toutes les colonnes ennemies ont été dispersées.

» La situation est bonne.

» Communications entre Kabara et Tombouctou rétablies.

» Une caravane venant du Tonat nous est signalée ; rapport suit. »

Le Catéchisme du soldat

Un ancien fonctionnaire, M. Charnay, actuellement officier de réserve, a comparu devant la Cour d'assises de la Seine pour excitation de soldats à la désobéissance et à la révolte.

M. Charnay a été autrefois conseiller de préfecture, puis commis rédacteur au Ministère de l'Intérieur sous le Cabinet Waldeck-Rousseau. Il était protégé par M. Lutaud, préfet de la Corse.

Il fut congédié de son emploi à la suite d'un article très violent qu'il publia, sous sa signature, dans le Parti Ouvrier.

Depuis M. Charnay est entré dans la vie politique et le journalisme. Il collabore à la Petite République française.

Dernièrement, il a écrit un petit ouvrage intitulé « Le Catéchisme du soldat », qui contient, au dire de l'accusation, des opinions subversives.

Ce livre, tiré à quatre mille exemplaires, n'est pas connu du public.

Il n'est allé que dans les rédactions des journaux.

C'est néanmoins, pour la publication de cet ouvrage que M. Charnay était poursuivi par le Parquet.

Bien qu'il ait déclaré à l'audience que son œuvre était sincère, le Jury ne lui a pas accordé grâce.

Il l'a déclaré coupable sans admission de circonstances atténuantes.

M. Charnay a été condamné à six mois de prison et 100 francs d'amende. La saisie de son livre a été en outre ordonnée.

C'était le maximum de la peine.

aux états de Cazeaux. C'était vers la fin d'août. Il faisait une chaleur écrasante. Cette température élevée, loin de lui être bonne, la fatiguait extrêmement au contraire. Sur la banquette du devant, en face d'elle, était assis le petit Jean :

— Maman ! dit-il, voudras-tu que je sois marin quand je serai grand.

Ces quatre mots : quand je serai grand, frappèrent au cœur la malheureuse mère ! Hélas, son fils ne serait jamais grand pour elle ! La douleur qu'elle en ressentit fut si vive que deux grosses larmes coulèrent de ses yeux.

— Est-ce que je t'ai fait de la peine, maman, demanda l'enfant tout étonné.

— Non, mon fils.

— Tu ne vois donc pas, interrompit Mme Delcroix, que ta mère pleure à la pensée que si tu es marin, tu vivras toujours loin d'elle.

Ce raisonnement si simple et à la fois si compréhensible, frappa l'enfant qui, par un mouvement charmant sauta sur les genoux de sa mère en disant :

— Ne pleure pas ! j'étais un méchant de vouloir me séparer de toi plus tard. Quoiqu'il arrive, nous ne nous quitterons jamais ; n'est-ce pas, maman, que nous ne quitterons jamais plus !

— Non... jamais...

— Tu sais, je voulais être marin... à cause de mon oncle Jean. Tu ne veux pas, je serai autre chose.

(A suivre.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont dé-

livrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours. La durée de ces différents billets peut être

prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

POUR FORTIFIER

Les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac ou atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner, est le véritable Racahout des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par DELANGRENIER, à Paris. — (Se défier des contrefaçons). Dépôts dans chaque ville.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille. Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcoutié.

PRIX MODÉRÉS

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Vignes Américaines

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX

Greffés-soudés, 1^{er} choix, depuis 150 fr. à 300 fr. le mille, suivant porte-greffe.

Plants directs et porte-greffes, à 50 fr. le mille.

Racinés, 1^{er} choix, Herbemont, Solonis, York, Riparia gloire de Montpellier, Rupestris ordinaire, Rupestris Martin, Ganzin, Port de Taylor, Monticola, Rupestris St-Georges, Richter, Sijas, etc., etc., à 60 fr. le mille.

200 variétés de plants cultivés dans le domaine. Envoi franco du prix-courant sur demande.

S'adresser au propriétaire : M. VICTOR COMBES, Lauréat du concours des vignobles, Membre du jury, Chevalier du mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

La Grande

Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales. F. CAMILLE BREYFUS, député de la Seine. A. GIRY, professeur à l'École des chartes. GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit. Dr L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France. H. MARION, professeur à la Sorbonne. E. MUNTZ, conservateur de la Faculté des lettres de Bordeaux. A. WALTZ, prof à la Faculté des beaux-arts.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes. — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

La Grande Encyclopédie va nous donner une multitude de volumes inédits de l'Antiquité. (Arsène Houssaye)

Demandez Prospectus détaillé aux Éditeurs

Broché : 600 fr. Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant

Relié : 750 fr. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

H. LAMIRAULT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris

MINISTÈRE DE LA GUERRE

SERVICE

De l'Habillement et du Campement

ADJUDICATION

de l'entreprise du Lavage des Effets de Couchage auxiliaire ayant servi aux réservistes, territoriaux et hommes à la disposition qui seront convoqués pendant les années 1894 et 1895, ainsi qu'aux hommes de l'armée active appelés exceptionnellement à faire usage de ces fournitures pendant la même période.

Le samedi 17 février 1894, à deux heures, il sera procédé, à Cahors, dans l'une des salles de l'hôtel de ville, à l'adjudication publique de l'entreprise du Lavage des effets de Couchage auxiliaire ayant servi aux réservistes, territoriaux et hommes à la disposition convoqués dans cette place pendant les années 1894 et 1895, ainsi qu'aux hommes de l'armée active appelés exceptionnellement à faire usage de ces fournitures pendant la même période.

Le public est admis à prendre connaissance du Cahier des charges et du modèle de soumission, dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire de Cahors.

Les déclarations d'intention de soumissionner devront être remises au Sous-Intendant militaire à Cahors, huit jours au moins avant la date fixée pour l'adjudication.

Le Sous-Intendant militaire, LE SUEUR.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

1894


ANNUAIRE

STATISTIQUE & ADMINISTRATIF

DU DÉPARTEMENT DU LOT

Publié avec l'autorisation de M. le Préfet

PAR MM. LES CHEFS DE DIVISION DE LA PRÉFECTURE



SE TROUVE :

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS

IMPRIMERIE L. LAYTOU, 34, RUE DU LYCÉE

1894

Peinture Papiers peints

Vitrierie en

Faux bois tous genres

Marbre Encadrement

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS